

triction l'attitude que le Gouvernement du jour a adoptée l'automne dernier, c'est-à-dire que les représentants du Canada doivent, en tant que corps responsable, décider ce que nous pouvons faire dans tel ou tel concours de circonstances qui pourrait surgir.

Je sais qu'il n'existe rien de tel qu'une parfaite analogie, mais Kipling exprime peut-être mieux cette pensée que ce soit : "Daughter am I in my mother's house, but mistress in my own". Je le repète, la solution de quelques-uns de nos problèmes peut présenter certaines difficultés, mais, selon moi, notre ligne de conduite, en aucun temps, doit être subordonnée à deux grands principes : nous ne pouvons échapper à nos obligations et c'est au peuple canadien de déterminer le rôle que nous devons jouer dans l'exécution de ces obligations.

M. MILLAR: Monsieur l'Orateur, avant d'apporter ma modeste contribution au débat, je désire présenter mes félicitations à mes collègues qui ont proposé et appuyé l'adresse en réponse au discours du trône. C'est avec un réel plaisir que j'ai admiré l'habileté remarquable de ces honorables députés.

Dans les diverses discours qui ont été prononcés j'ai noté plusieurs propositions d'ordre pratique, mais, d'un autre côté quelques-uns se résument à de simples critiques. J'ai entendu des discours en divers endroits, dans le passé. Parfois les orateurs étaient des ministres du culte, parfois des professeurs de collèges, voire même de simples citoyens. Bien que tous soient d'avis que notre système économique soit vicieux, rares sont ceux qui sont en mesure de nous indiquer la voie qui nous conduira à la solution de ces problèmes. Celui qui est capable de mettre le doigt sur la plaie nous rend service, mais celui qui peut nous procurer le remède est encore plus utile. Je n'espère pas être à la hauteur de cette tâche, mais il me sera peut-être possible de faire certaines propositions.

Quelques mots d'abord sur la question du chômage. Il n'y a pas longtemps, j'ai entendu un orateur remarquer que puisqu'il y a tant de sans-travail c'est qu'il y a quelque chose de défectueux, et que le Gouvernement devrait trouver où est le mal et comment y remédier. A-t-il songé, ses auditeurs ont-ils songé, que notre problème du chômage est d'une nature tellement complexe qu'une simple formule ne suffira jamais à le résoudre? Il se peut que, en ce qui concerne les sans-travail au Canada, nous ayons plus impérieusement besoin d'un grand leader moral que politique. Remontons à vingt ans en arrière. Je me rappelle le temps où la loi de l'offre

et de la demande était d'une application pour ainsi dire illimitée. Puis un certain sage s'est avisé, un jour, de dire à ses camarades; "Nous devons nous opposer à cette loi de l'offre et de la demande en autant qu'elle nous est contraire; n'en bénéficions que dans la mesure où elle peut nous aider." Ils se sont entendus pour empêcher cette loi d'opérer à leur détriment. Et cet état de choses qui a duré vingt ans devait aboutir à sa conclusion logique. Le prix de presque tous les articles de consommation est fixé arbitrairement. Presque toutes les industries ont leurs coalitions.

Un jour est venu où les ouvriers ont appris le truc de leurs patrons. Ils se sont coalisés afin de se soustraire à la loi de l'offre et de la demande, et d'écarter toute concurrence; et ils sont parvenus à déterminer un prix arbitraire pour la rémunération de leur travail. Maintenant ils sont si nombreux et puissants qu'ils ont pu entraver sérieusement la marche de notre rouage économique. Si l'on enlève une des pièces d'une machine, il n'y a pas lieu de s'étonner de l'irrégularité de son fonctionnement, ce qui s'explique par l'absence du régulateur indispensable. Privez une locomotive de son régulateur, et elle sera aussitôt comme prise de folie et il sera impossible de l'arrêter. C'est à peu près ce qui arrive lorsque la loi de l'offre et de la demande cesse d'être appliquée.

Je me demande si le travail s'est rendu compte qu'il est en partie responsable du chômage. Bien que les associations ouvrières aient montré de la sagesse; bien qu'elles aient remédié à de multiples abus; bien que leur existence soit justifiée, je crois cependant qu'elles ont abusé de leur force. Il est certain aujourd'hui que dans certains rangs des travailleurs se rencontrent des chômeurs sur le point de mourir de faim parce que d'autres ouvriers, dans les mêmes rangs, ont exigé des salaires si exorbitants, ont créé des conditions telles qu'aucun régime industriel ne saurait les accepter. Il me semble que si l'on faisait un tant soit peu l'éducation des ouvriers, il en résulterait un grand bien. J'ai entendu avec plaisir, l'autre soir, le premier ministre de l'Ontario dire, dans son discours à l'association du service social qu'elle devrait consacrer une bonne partie de son temps à l'éducation de la démocratie. Et il a fait cette excellente observation: "Si la démocratie faillit, ce sera par ignorance".

Permettez-moi de dire un mot de l'immigration, sujet qui a été mentionné dans le discours du trône. Récemment, je suis tombé sur certaines statistiques qui m'ont frappé d'étonnement. Je n'assurerai pas qu'elles sont exactes, mais une haute autorité a déclaré que pour un colon qui vient s'établir au Canada,

[M. Millar.]